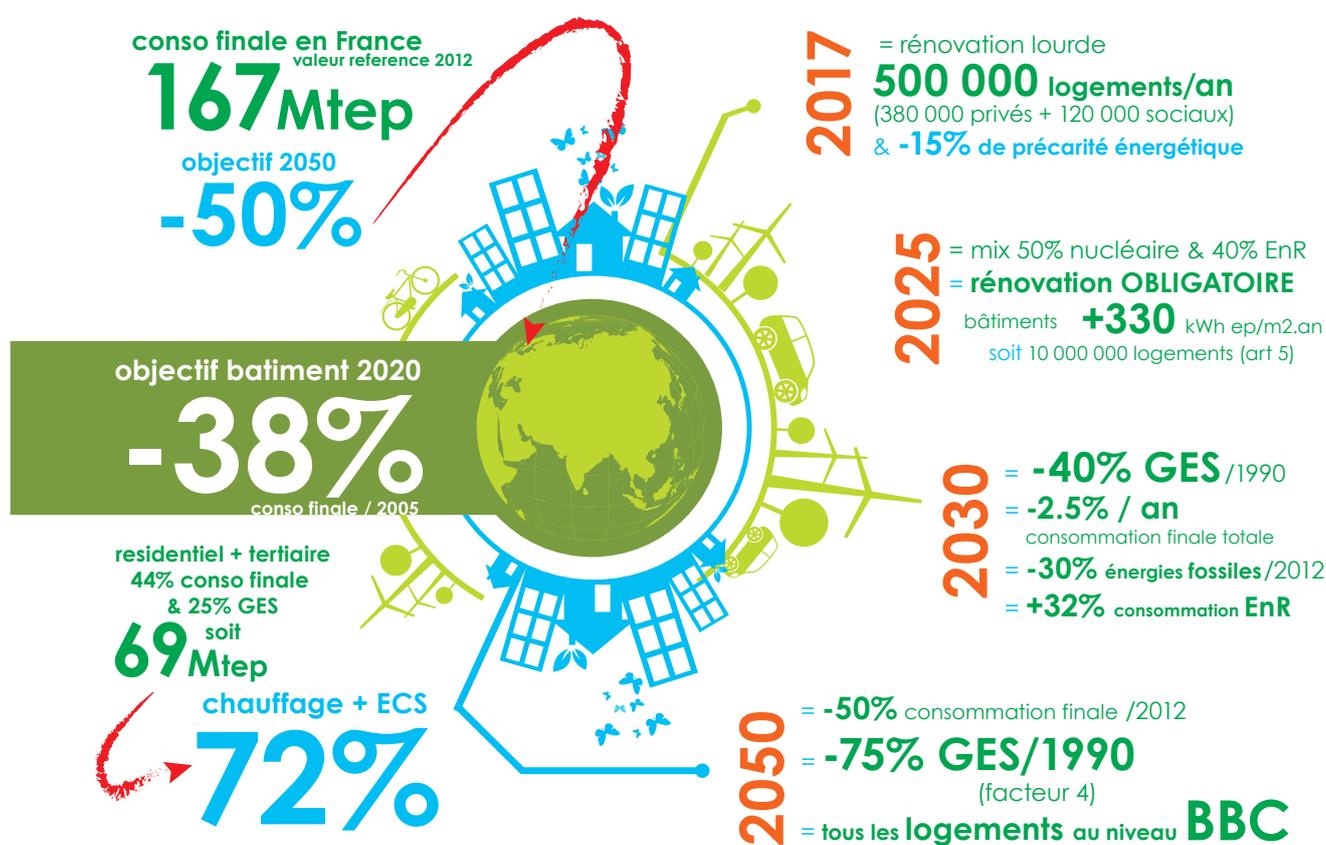


INFO OU INTOX ?

Les chaudières fioul bientôt interdites en France !

Depuis la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) de 2015, le Gouvernement essaye de limiter les GES et la consommation des énergies fossiles. Un programme consistant à supprimer le recours au fioul pour se chauffer a été lancé et **une incitation appelée Coup de Pouce Chauffage** offre la possibilité de changer sa chaudière fioul, gaz (hors condensation) ou charbon pour un système dit à "énergie renouvelable"...



L'interdiction des chaudières fioul n'est pas prévue avant 2028 a minima... s'agissant de leur commercialisation !

L'interdiction de l'exploitation et de la recherche sur les hydrocarbures, on parle plutôt de 2040...

Nous aurons, d'ici là, changé plusieurs fois de président et de gouvernement...

Plus de fioul, on fait quoi alors ?

Pour se chauffer, il existe quoi ? L'électricité, les pompes à chaleur (électriques) aérothermique ou géothermique, le gaz, le solaire et la biomasse (bois)...
En ce qui concerne le chauffage bois, il existe de nombreuses solutions : bûches, granulés, mixte, chaudière, poêle, poêle hydraulique avec appoint solaire ou PAC...

Quelques liens utiles pour choisir :

<https://www.ademe.fr/chauffer-mieux-moins-cher>

<https://qualiteconstruction.com/publication/vous-allez-changer-votre-chaudiere-lisez-ces-conseils/>

Attention aux coûts d'exploitation !

Le choix de l'énergie n'est pas le seul facteur à prendre en compte...

Avant toute chose, un système de chauffage est destiné à répondre à un besoin de chauffage qui dépendra de l'efficacité du bâti... À titre d'exemple, une maison labellisée passive ne devra pas dépasser 15 kWh/m² pour le chauffage et en rénovation 25 kWh/m²...

La moyenne française se situe à environ 124 kWh/m²... pour une facture moyenne de 1696 €/an (en Occitanie 1524 €/an).

Ensuite, les énergies ont un coût très différent... en moyenne française : le bois 759 €/an ; le gaz 1 446 €/an ; l'électricité 1 802 €/an ; le fioul 1 913 €/an...

Le gaz et l'électricité nécessitent en plus des abonnements et dans le cas d'équipements de forte puissance, le tarif est conséquent.

D'un autre côté, le bois nécessite plus d'entretien et 2 visites annuelles, le gaz et le fioul 1 visite obligatoire minimum, tandis que l'électricité aucune (sauf pour les pompes à chaleur au niveau du circuit de liquide frigorigène).

ATTENTION, il s'agit de données nationales et non de solutions clés en main...
Chaque cas est différent et dépend avant tout du bâti... N'hésitez à prendre conseil auprès de l'Espace Info Énergie.

Votre contact local :
Espace Info Énergie : 05 63 60 16 80
du lundi au vendredi de 9h à 12h
ou par mail : infoenergie@tarn.fr

